

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Vote À Distance

UN MODE DE VOTE OUVERT À TOUS DU 26 AU 28 NOVEMBRE

Le vote à distance est uniquement ouvert à certains salariés

FAUX

Le vote à distance est réservé seulement aux salariés en maladie ou en mission

FAUX

L'inscription au vote à distance peut se faire au dernier moment

FAUX

Le vote à distance est accessible sans justification

VRAI

JE ME SIMPLIFIE LA VIE, JE FAIS MA DEMANDE !

JE VOTE À DISTANCE EN 3 ÉTAPES

01

Inscription au
Vote À Distance

Du 29 octobre
au 12 novembre
inclus

Compléter intégralement le formulaire et le transmettre au service Relations Sociales via l'adresse e-mail sylvie.sautejeau@airbus.com

02

Réception de votre code
pour Voter À Distance

A partir du 20 novembre...surveiller votre courrier postal

03

Période
pour Voter À Distance

Vous devez voter

Du 26 novembre 7h au
jeudi 28 novembre 18h

Si vous avez opté pour le VAD, muni de votre code de Vote À Distance, le vote s'effectue à partir de tout terminal (ordinateur, smartphone ou tablette).



Voter À Distance est VOTRE choix.
Ce qui compte vraiment,
c'est de VOTER

Embarquez destination CSE

**Avec
la CFE-CGC,
je donne du sens
à mon avenir.**

Le 28 novembre, je vote CFE-CGC